

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE TERREBONNE

AVIS DE CONVOCATION

A :	M. Jean-Marc Robitaille	M. Marc Campagna
	Mme Brigitte Villeneuve	M. Frédéric Asselin
	Mme Nathalie Bellavance	M. Clermont Lévesque
	Mme Marie-Claude Lamarche	M. André Fontaine
	M. Réal Leclerc	M. Sylvain Tousignant
	M. Serge Gagnon	M. Claire Messier
	M. Michel Morin	M. Stéphane Berthe
	M. Paul Asselin	M. Jean-Guy Sénécal
	Mme Marie-Josée Beaupré	

Mesdames,
Messieurs,

Conformément à l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes*, vous êtes convoqués à une séance extraordinaire qui se tiendra le **LUNDI 27 OCTOBRE 2014 À 19 H**, à l'édifice Louis-Lepage, 754, rue Saint-Pierre, Terrebonne.

Il y sera pris en considération les sujets suivants :

1. Ouverture de la séance (492-10-2014) ;
2. Adoption de l'ordre du jour (493-10-2014) ;
3. Adoption du règlement numéro 4000-4 modifiant le règlement sur la paix, l'ordre public et le bien-être général concernant les heures de fermeture de l'Île-des-Moulins (494-10-2014);
4. Adoption du règlement numéro 624 décrétant l'acquisition, de gré à gré, des lots 2 921 300, 2 921 953, 2 921 580 et 3 148 959 du cadastre du Québec aux fins de réserve foncière pour l'établissement du corridor de biodiversité (boisé de l'Est) (495-10-2014);
5. Adoption du règlement numéro 627 décrétant l'acquisition d'appareils de radiocommunication, terminaux et accessoires et de consoles (496-10-2014);
6. Adoption de soumission – travaux de revêtement bitumineux sur la rue Théodore-Viau (497-10-2014);
7. Adoption de soumission – réfection de chaussée sur l'avenue Claude-Léveillé, de feux de circulation sur le boulevard de la Pinière et l'éclairage sur la bretelle de l'autoroute 640 (498-10-2014);
8. Autorisation – vente du lot 5 590 555 du cadastre du Québec situé sur la rue Théodore-Viau à la société 9136-1089 Québec inc. (Club Piscine) (499-10-2014);
9. Autorisation au greffier – remboursement du dépôt – démolition de l'immeuble situé au 4730, rue de Bourg-Royal (500-10-2014);

10. Autorisation au greffier – remboursement du dépôt – démolition de l'immeuble situé au 3470, rue Émile (501-10-2014);
11. Autorisation au greffier – remboursement du dépôt – démolition de l'immeuble situé au 1421, chemin Gascon (502-10-2014) ;
12. Autorisation de signature – renouvellement de l'entente de fourniture de services policiers avec la Ville de Bois-des-Filion (503-10-2014) ;
13. Autorisation de signature – renouvellement de l'entente de fourniture de services policiers avec la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines (504-10-2014);
14. Modification de la résolution numéro 621-12-2013 nommant les élus municipaux et des membres sur les divers comités et commissions de la ville (505-10-2014) ;
15. Modification de l'appellation de l'unité de l'entretien ménager et du soutien aux activités pour le *service de l'entretien ménager, soutien aux activités et projets spéciaux*, nomination de son chef de service et adoption du nouvel organigramme de la Direction du loisir et vie communautaire (506-10-2014);
16. Avis de motion – règlement (#587-1) modifiant le règlement de tarification pour l'utilisation d'un bien ou d'un service ou pour le bénéfice retiré d'une activité – nouvelle tarification pour les inscriptions de décembre 2014 – activités de loisirs (507-10-2014) ;
17. Appui – implantation d'un système léger sur rails sur le pont de remplacement du pont Champlain (508-10-2014);
18. Période de questions ;
19. Levée de la séance (509-10-2014).

Donné à Terrebonne, ce 24^e jour du mois d'octobre 2014.

Le greffier

Denis Bouffard, avocat

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE TERREBONNE**

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE
27 OCTOBRE 2014**

Séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Terrebonne, tenue le 27 octobre 2014 à 19 h, à l'édifice Louis-Lepage, 754, rue Saint-Pierre, Ville de Terrebonne, sous la présidence du maire suppléant, Madame Brigitte Villeneuve, et à laquelle étaient présents les conseillers suivants :

Nathalie Bellavance	Marc Campagna
Marie-Claude Lamarche	Clermont Lévesque
Réal Leclerc	André Fontaine
Serge Gagnon	Sylvain Tousignant
Michel Morin	Claire Messier
Paul Asselin	Stéphane Berthe
Marie-Josée Beaupré	Jean-Guy Sénécal

tous formant quorum.

Étaient également présents Monsieur Luc Papillon, directeur général, Monsieur Daniel Sauriol, directeur général adjoint, et Me Denis Bouffard, greffier.

Étaient absents Monsieur le maire Jean-Marc Robitaille et Monsieur le conseiller Frédéric Asselin.

RÉSOLUTION NO : 492-10-2014

PROPOSÉ PAR : Réal Leclerc

APPUYÉ PAR : Marie-Claude Lamarche

QUE la séance soit ouverte.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 493-10-2014

PROPOSÉ PAR : Michel Morin

APPUYÉ PAR : Claire Messier

QUE l'ordre du jour, tel que transmis aux membres du conseil municipal sur l'avis de convocation, soit adopté.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 494-10-2014

PROPOSÉ PAR : André Fontaine

APPUYÉ PAR : Clermont Lévesque

QUE le règlement modifiant le règlement sur la paix, l'ordre public et le bien-être général concernant les heures de fermeture de l'Île-des-Moulins, soit adopté sous le numéro 4000-4.

Les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que dispense de lecture était demandée en même temps que l'avis de motion.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 495-10-2014

PROPOSÉ PAR : Michel Morin

APPUYÉ PAR : Serge Gagnon

QUE le règlement décrétant l'acquisition, de gré à gré, des lots 2 921 300, 2 921 953, 2 921 580 et 3 148 959 du cadastre du Québec aux fins de réserve foncière pour l'établissement du corridor de biodiversité (boisé de l'Est) et, pour en payer le coût, un emprunt au montant de 1 827 500 \$, soit adopté sous le numéro 624.

Les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que dispense de lecture était demandée en même temps que l'avis de motion.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 496-10-2014

PROPOSÉ PAR : Paul Asselin

APPUYÉ PAR : Réal Leclerc

QUE le règlement décrétant l'acquisition d'appareils de radiocommunication, terminaux et accessoires ainsi que les nouvelles consoles des opérateurs du SCAU 911 et, pour en payer le coût, un emprunt au montant de 2 250 000 \$, soit adopté sous le numéro 627.

Les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que dispense de lecture était demandée en même temps que l'avis de motion.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 497-10-2014

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour des travaux de revêtement bitumineux sur la rue Théodore-Viau (SA14-7026) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 24 septembre 2014 ;

ATTENDU QUE huit (8) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 14 octobre 2014 à 11 h 02, à savoir :

Uniroc Construction inc.	449 675,27\$ t.t.c.
Groupe Exagone s.e.c.	486 482,22\$ t.t.c.
Maskimo Construction inc.	496 501,43\$ t.t.c.
Sintra inc. (région Lanaudière-Laurentides)	503 665,23\$ t.t.c.
Asphalte Desjardins inc.	518 696,97\$ t.t.c.
Construction Bauval inc.	533 415,02\$ t.t.c.
Construction Soter inc.	554 731,38\$ t.t.c.
Constructions Anor (1992) inc.	575 208,43\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la société Uniroc Construction inc. s'est avérée la plus basse conforme d'après le rapport préparé le 15 octobre 2014 par M. Guy Saulnier, ingénieur de la firme BPR-Triax ;

ATTENDU également le rapport daté du 16 octobre 2014 de Mme Nathalie Savard, chef du service de l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 639 261\$ (t.t.c.) ;

ATTENDU la vérification de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 21 octobre 2014 ;

ATTENDU QUE le nom de l'entrepreneur Uniroc Construction inc. n'apparaît pas à la liste des licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec consultée le 27 octobre 2014 ;

ATTENDU la recommandation CE-2014-1316-REC du comité exécutif du 22 octobre 2014;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Michel Morin
APPUYÉ PAR Claire Messier**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la société **UNIROC CONSTRUCTION INC.**, datée du 14 octobre 2014, pour des travaux de revêtement bitumineux sur la rue Théodore-Viau, le tout pour un montant de 391 107\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 483.

QUE le certificat de disponibilité de crédits numéro 2014-0448 émis par l'assistante-trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE les travaux soient réalisés en conformité avec le document « Guide de travaux municipaux – exigences techniques et administratives » préparé par la Direction du génie et projets spéciaux.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 498-10-2014

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour des travaux de réfection de chaussée sur l'avenue Claude-Léveillé, de feux de circulation sur le boulevard de la Pinière et l'éclairage sur la bretelle de l'autoroute 640 (SA14-7032) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 17 septembre 2014 ;

ATTENDU QUE huit (8) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 7 octobre 2014 à 11 h 01, à savoir :

Bruneau Électrique inc.	599 550,94\$ t.t.c.
Groupe Exagone s.e.c.	687 496,46\$ t.t.c.
Construction Bauval inc.	746 423,45\$ t.t.c.
Asphalte Desjardins inc.	759 570,69\$ t.t.c.
Les Constructions & Pavage Jeskar inc.	762 604,69\$ t.t.c.
Maskimo Construction inc.	769 949,06\$ t.t.c.
Construction Soter inc.	798 407,10\$ t.t.c.
Demix Construction – Division de Holcim (Canada) inc	814 290,89\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la société Bruneau Électrique inc. s'est avérée la plus basse conforme d'après le rapport préparé le 15 octobre 2014 par Mme Ève Leduc, ingénieure de la firme AECOM ;

ATTENDU également le rapport daté du 16 octobre 2014 de Mme Nathalie Savard, chef du service de l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 804 825\$ (t.t.c.) ;

ATTENDU la vérification de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 21 octobre 2014 ;

ATTENDU QUE le nom de l'entrepreneur Bruneau Électrique inc. n'apparaît pas à la liste des licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec consultée le 27 octobre 2014 ;

ATTENDU la recommandation CE-2014-1317-REC du comité exécutif du 22 octobre 2014;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Michel Morin
APPUYÉ PAR Marie-Josée Beaupré**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la société **BRUNEAU ÉLECTRIQUE INC.**, datée du 7 octobre 2014, pour des travaux de réfection de chaussée sur l'avenue Claude-Léveillé, de feux de circulation sur le boulevard de la Pinière et l'éclairage sur la bretelle de l'autoroute 640, le tout pour un montant de 521 462\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds disponibles des règlements numéros 552 et 466-1.

QUE le certificat de disponibilité de crédits numéro 2014-0449 émis par l'assistante- trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE les travaux soient réalisés en conformité avec le document « Guide de travaux municipaux – exigences techniques et administratives » préparé par la Direction du génie et projets spéciaux.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 499-10-2014

PROPOSÉ PAR : Michel Morin

APPUYÉ PAR : Serge Gagnon

Suivant la recommandation CE-2014-1288-REC du comité exécutif, le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise la vente à la société 9136-1089 Québec inc. (Club Piscine) du lot numéro 5 590 555 du cadastre du Québec, situé sur la rue Théodore-Viau, d'une superficie de 243 722,91 pi², au prix de 2,50\$/pi², et démontré au plan et à la description technique préparés par M. Normand Fournier, arpenteur-géomètre, et déposés sous le numéro 23527 de ses minutes. Les frais inhérents à la vente seront assumés par l'acheteur.

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la promesse d'achat par la société 9136-1089 Québec inc. (Club Piscine) dudit lot 5 590 555, datée du 9 septembre 2014.

QUE le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, l'acte de vente du lot 5 590 555.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 500-10-2014

ATTENDU QUE le comité de démolition a accepté le 29 mai 2014, en vertu du règlement numéro 449, la démolition de l'immeuble situé au 4730, rue de Bourg-Royal;

ATTENDU QUE le comité de démolition a exigé, en vertu de l'article 39 du règlement numéro 449, une garantie bancaire de 5 000\$ lors de l'acceptation du projet de démolition afin de s'assurer que les travaux soient effectués selon les règles de l'art et dans les délais impartis;

ATTENDU QUE les travaux de démolition, suite à la délivrance du certificat d'autorisation (# P14-0984), ont été exécutés et que le terrain a été nettoyé selon le rapport de l'inspecteur en bâtiment en date du 19 septembre 2014;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 40 du règlement numéro 449 le conseil, sur recommandation du fonctionnaire désigné, peut autoriser le greffier à remettre le dépôt après les travaux;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Marc Campagna
APPUYÉ PAR Réal Leclerc**

QUE le conseil municipal autorise le greffier à rembourser le dépôt versé lors de l'ouverture du dossier de démolition de l'immeuble situé au 4730, rue de Bourg-Royal, considérant que le requérant a rempli ses obligations.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 501-10-2014

ATTENDU QUE le comité de démolition a accepté le 18 juillet 2014, en vertu du règlement numéro 449, la démolition de l'immeuble situé au 3470, rue Émile;

ATTENDU QUE le comité de démolition a exigé, en vertu de l'article 39 du règlement numéro 449, une garantie bancaire de 5 000\$ lors de l'acceptation du projet de démolition afin de s'assurer que les travaux soient effectués selon les règles de l'art et dans les délais impartis;

ATTENDU QUE les travaux de démolition, suite à la délivrance du certificat d'autorisation (# P14-1126), ont été exécutés et que le terrain a été nettoyé selon le rapport de l'inspecteur en bâtiment en date du 30 septembre 2014;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 40 du règlement numéro 449 le conseil, sur recommandation du fonctionnaire désigné, peut autoriser le greffier à remettre le dépôt après les travaux;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Réal Leclerc
APPUYÉ PAR Marc Campagna**

QUE le conseil municipal autorise le greffier à rembourser le dépôt versé lors de l'ouverture du dossier de démolition de l'immeuble situé au 3470, rue Émile, considérant que le requérant a rempli ses obligations.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 502-10-2014

ATTENDU QUE le comité de démolition a accepté le 15 novembre 2013, en vertu du règlement numéro 449, la démolition de l'immeuble situé au 1421, chemin Gascon;

ATTENDU QUE le comité de démolition a exigé, en vertu de l'article 39 du règlement numéro 449, une garantie bancaire de 10 000\$ lors de l'acceptation du projet de démolition afin de s'assurer que les travaux soient effectués selon les règles de l'art et dans les délais impartis;

ATTENDU QUE les travaux de démolition, suite à la délivrance du certificat d'autorisation (# P14-0403), ont été exécutés et que le terrain a été nettoyé selon le rapport de l'inspecteur en bâtiment en date du 7 octobre 2014;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 40 du règlement numéro 449 le conseil, sur recommandation du fonctionnaire désigné, peut autoriser le greffier à remettre le dépôt après les travaux;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Marie-Josée Beaupré
APPUYÉ PAR Sylvain Tousignant**

QUE le conseil municipal autorise le greffier à rembourser le dépôt versé lors de l'ouverture du dossier de démolition de l'immeuble situé au 1421, chemin Gascon, considérant que le requérant a rempli ses obligations.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 503-10-2014

PROPOSÉ PAR : Paul Asselin

APPUYÉ PAR : Clermont Lévesque

QUE le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, l'entente à intervenir avec la Ville de Bois-des-Filion relative au maintien sur le territoire de Bois-des-Filion de services policiers adéquats de niveau 2 au sens de l'article 70 de la *Loi sur la police et du Règlement sur les services policiers que les corps de police municipaux et la Sûreté du Québec doivent fournir selon leur niveau de compétence* (RLRQ, c. P-13.1, r.6), pour une durée de dix (10) ans à compter du 1^{er} janvier 2015, le tout suivant la recommandation CE-2014-1312-REC du comité exécutif du 22 octobre 2014.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 504-10-2014

PROPOSÉ PAR : Paul Asselin

APPUYÉ PAR : André Fontaine

QUE le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, l'entente à intervenir avec la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines relative au maintien sur le territoire de Sainte-Anne-des-Plaines de services policiers adéquats de niveau 2 au sens de l'article 70 de la *Loi sur la police et du Règlement sur les services policiers que les corps de police municipaux et la Sûreté du Québec doivent fournir selon leur niveau de compétence* (RLRQ, c. P-13.1, r.6), pour une durée de dix (10) ans à compter du 1^{er} janvier 2015, le tout suivant la recommandation CE-2014-1313-REC du comité exécutif du 22 octobre 2014.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 505-10-2014

ATTENDU QUE lors de sa séance tenue le 9 décembre 2013 le conseil procédait, par sa résolution numéro 621-12-2013, à la nomination des membres des commissions du conseil et de différents comités de la Ville;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier la composition de la commission des sports, loisirs et plein air, de la commission de la sécurité publique et de la sécurité du milieu et des personnes et de la commission du développement durable, de l'environnement et du transport collectif;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Marc Campagna
APPUYÉ PAR Marie-Claude Lamarche**

QUE la résolution numéro 621-12-2013 soit modifiée afin d'y apporter les modifications suivantes :

Commission des sports, loisirs et plein air : Monsieur Sylvain Tousignant est nommé en remplacement de Madame Brigitte Villeneuve;

Commission de la sécurité publique et de la sécurité du milieu et des personnes : Monsieur Jean-Guy Sénécal est nommé en remplacement de Monsieur André Fontaine;

Commission du développement durable, de l'environnement et du transport collectif : Madame Brigitte Villeneuve et Monsieur André Fontaine sont nommés en remplacement de Messieurs Sylvain Tousignant et Jean-Guy Sénécal.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 506-10-2014

PROPOSÉ PAR : Jean-Guy Sénécal

APPUYÉ PAR : Clermont Lévesque

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne, suivant la recommandation CE-2014-1310-REC du comité exécutif du 22 octobre 2014, modifie l'appellation de l'unité de l'entretien ménager et du soutien aux activités pour le service de l'entretien ménager, soutien aux activités et projets spéciaux et nomme M. Jean-Paul Desroches à titre de chef de ce service.

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le nouvel organigramme de la Direction du loisir et vie communautaire, dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 507-10-2014

Le conseiller Réal Leclerc donne avis de motion à l'effet de présenter, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, un règlement (# 587-1) modifiant le règlement numéro 587 concernant la tarification pour l'utilisation d'un bien ou d'un service ou pour le bénéfice retiré d'une activité afin d'adopter une nouvelle tarification pour les inscriptions de décembre 2014 pour les activités de loisirs.

Dispense de lecture est demandée et copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents.

RÉSOLUTION NO : 508-10-2014

CONSIDÉRANT la demande de l'arrondissement Mercier Hochelaga-Maisonneuve de la Ville de Montréal d'appuyer l'implantation d'un système léger sur rails (SLR) sur le pont de remplacement du pont Champlain;

**Il est proposé par Stéphane Berthe
appuyé par Marc Campagna**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne appuie l'implantation d'un système léger sur rails (SLR) sur le pont de remplacement du pont Champlain et invite sa population à signer la pétition sur le site internet de l'Assemblée nationale demandant au gouvernement du Québec de prendre position en faveur d'un SLR comme mode de transport collectif sur le pont de remplacement du pont Champlain.

QUE copie de la présente résolution soit transmise à l'arrondissement Mercier Hochelaga-Maisonneuve de la Ville de Montréal et à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM).

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 509-10-2014

PROPOSÉ PAR : Nathalie Bellavance

APPUYÉ PAR : Claire Messier

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉ

Maire

Greffier
